



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONSEIL SUPERIEUR DE LA PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE

Paris, le 5 juillet 2023

Communiqué

Création par le CSPLA d'une commission sur le droit d'auteur et la transition écologique

Olivier Japiot, président du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CSPLA), a confié à **Mme Valérie-Laure Benabou**, professeure des universités, et à **M. Emmanuel Gabla**, ingénieur général des mines, la présidence d'une commission chargée de réfléchir à la conciliation entre la propriété littéraire et artistique et les enjeux de la transition écologique. Ils seront assistés par un rapporteur, **M. Alexandre Denieul**, auditeur au Conseil d'Etat.

La commission s'intéressera en particulier à l'exploitation des œuvres à distance (par exemple le *streaming*), aux questions liées à la compatibilité, l'interopérabilité et la réparabilité des produits culturels ainsi qu'aux appareils reconditionnés donnant accès aux œuvres.

La commission sera composée de membres du CSPLA et de quelques personnalités extérieures. Elle présentera un point d'étape de ses travaux lors de la réunion plénière du CSPLA du mois de décembre 2023. Son rapport définitif sera soumis à l'approbation du Conseil en décembre 2024.

Le Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CSPLA) est une instance consultative placée auprès du ministre de la culture, réunissant toutes les parties prenantes du droit d'auteur en France (représentants des auteurs, des artistes, des éditeurs, des producteurs, des radiodiffuseurs, des fournisseurs d'accès et de services en ligne et des consommateurs). Il publie plusieurs rapports chaque année sur des sujets concernant l'avenir du droit d'auteur, qui le placent en pionnier de la réflexion sur ces questions au niveau européen et international.

Contact :

Tél. 01 40 15 38 73 - cspla@culture.gouv.fr